

INFO CANDIDATURE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2010



ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'Association Paysages du Champagne a passé un été studieux et riche en événements. La rédaction du projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle est bien avancée, le comité de pilotage du coteau historique s'est réuni pour échanger sur les outils de protection et de valorisation à mettre en place sur ce site emblématique de la candidature des Paysages du Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco. Les réunions de la rentrée permettront de valider le travail réalisé durant tout l'été pour passer aux étapes suivantes.

L'inscription de la cité épiscopale d'Albi et des Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion sur la prestigieuse Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, lors de la session internationale du Comité du Patrimoine mondial en juillet, vient récompenser une dizaine d'années de travail. L'Association Paysages du Champagne félicite chaleureusement les porteurs de ces candidatures.

Pierre Cheval
Président de l'Association Paysages du Champagne

SOMMAIRE



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CANDIDATURE

Plus de **15 000** vigneron
et près de **300** Maisons de Champagne

33 106 hectares dont :
23 806 dans la Marne
6 918 dans l'Aube et la Haute-Marne
2 382 dans l'Aisne et la Seine-et-Marne

159 Monuments classés au titre des Monuments historiques

16 Monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques

41 Sites classés au titre du Code de l'environnement

10 Sites inscrits au titre du Code de l'environnement

135 communes relevant du Règlement National d'Urbanisme

185 communes ayant un document d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme)

7 documents de planification stratégique (Schéma de cohérence territoriale)

PLAN DE GESTION

LE PLAN DE GESTION EN QUESTIONS



QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION ?

La déclaration de Budapest a été adoptée par le Comité du Patrimoine mondial en 2002, pour souligner l'importance d'une gestion appropriée des biens du Patrimoine mondial. Chaque bien proposé pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial doit avoir un plan de gestion adapté, qui spécifie les mesures visées à la protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Le plan de gestion est l'outil indispensable à la conservation et à la mise en valeur du bien. Des protections relevant de la législation nationale (inscription aux Monuments historiques, outil de gestion du patrimoine bâti) sont à mettre en œuvre de manière ponctuelle et spécifique sur les attributs les plus emblématiques et représentatifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Les acteurs des territoires concernés doivent développer ensemble des programmes d'actions d'embellissement et de valorisation des zones centrales afin de garantir la pérennité du bien inscrit pour qu'il puisse être transmis aux générations futures.

COMMENT LES SITES DÉJÀ INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL ONT-ILS ORGANISÉ LEUR PLAN DE GESTION ?

Depuis les premières inscriptions, l'évolution des catégories de biens, dont l'entrée de biens étendus comme les paysages naturels et culturels, urbains ou ruraux, a fait apparaître des changements d'échelle de gestion. L'Association des biens français du patrimoine mondial a proposé lors de son Assemblée générale du 6 mai 2010 une charte, cadre d'une approche commune de la politique des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial et de leur gestion. Les sites inscrits avant 2002, n'ayant pas de stratégies de gestion conventionnées, sont donc appelés à élaborer un plan de gestion.

Les plans de gestion réalisés depuis 2002 s'efforcent de maintenir le juste équilibre entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du Patrimoine mondial. Chaque site a élaboré une stratégie de gestion réunissant des mesures de protection réglementaires et des actions de communication, d'éducation, de recherche, de formation et de sensibilisation pour assurer à tous les niveaux, la participation active des populations locales à la protection et à la gestion du bien.

COMMENT L'ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE APPLIQUE-T-ELLE CE CONCEPT ?

Elle élabore plusieurs plans de gestion adaptés aux différentes zones du périmètre : un plan de gestion pour chacune des zones centrales (Avenue de Champagne à Epernay, Colline Saint-Nicaise à Reims et coteau historique de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ), et un pour la zone d'engagement (l'aire d'appellation d'origine contrôlée Champagne)



Le volet de gestion inhérent à la zone d'engagement est proche du citoyen, décentralisé, incitatif, pluridisciplinaire et orienté vers le paysage quotidien. Il s'agit de plans d'actions relevant d'initiatives locales volontaires, pour défendre une identité culturelle exceptionnelle.

A QUEL STADE LE PROCESSUS EN EST-IL ?

L'élaboration des plans de gestion est un processus long, précédé d'une large concertation qui a commencé en 2006. Plusieurs étapes se sont enchaînées : mobilisation des acteurs, inventaire des paysages et du patrimoine, réunions d'information, ateliers pédagogiques, tables rondes thématiques, etc. En 2009 et 2010, l'Association Paysages du Champagne a suscité la création de comités de pilotage pour chaque site témoin, charge à eux de travailler sur leurs plans de gestion respectifs. Ces comités de pilotage se sont réunis une vingtaine de fois à ce jour. Ce travail se poursuit en étroite collaboration avec les services de l'Etat. Il permettra à terme de recueillir l'engagement concret et officiel des acteurs du territoire.

QU'EST-CE QUE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE ?

Elle ne constitue pas un niveau supplémentaire de prescriptions mais un instrument de « management » territorial. L'objectif de la Charte est de développer un programme de mesures qui garantisse non seulement la bonne conservation du site, mais qui assure aussi sa mise en valeur.

Issue d'une concertation entre les organismes publics, les collectivités territoriales et la profession viti-vinicole, elle contribuera à ce que chacun des acteurs du territoire prenne conscience de la valeur du site et le gère comme tel à tous les niveaux de décision.

ACTUALITÉS :

DEUX RÉUNIONS :

Deux réunions très importantes se sont tenues cet été. La première était organisée à l'Hôtel de Région Champagne-Ardenne, au sujet de la révision du schéma de développement éolien. Cette réunion fut l'occasion de présenter un premier bilan du développement éolien en Champagne-Ardenne aux acteurs du territoire, et d'échanger ensemble au sujet du développement futur de cette activité. L'Association Paysages du Champagne, qui a rédigé une charte visant à participer à un développement de l'éolien harmonieux respectueux du paysage, constate que les grands principes de cette charte ont bien été pris en compte. L'Association continuera à participer à ces réunions stratégiques organisées par le Conseil régional de Champagne-Ardenne.



La seconde réunion est celle du comité de pilotage du coteau historique et d'Épernay. Les élus, les offices de tourisme et les services de l'État se sont réunis pour échanger sur les outils de protection et de valorisation du territoire à mettre en place sur ce site emblématique de la candidature Unesco. Ce fut l'occasion de confronter les volontés de développement de chacune des communes concernées avec les grands principes de gestion que l'Unesco souhaite voir en place pour inscrire, désormais, de nouveaux sites sur la Liste du Patrimoine mondial. Les services de l'État, qui sont en charge des procédures de protection, ont ainsi pu conseiller et recommander des démarches harmonieuses et pertinentes pour ces communes. Ce comité se réunira de nouveau pour poursuivre ce travail déterminant pour la réussite de ce projet ambitieux et fédérateur.

INFO DOSSIER : LA V.U.E

• Qu'entend-on par Valeur Universelle Exceptionnelle ?

Pour être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, un bien doit avoir une « Valeur Universelle Exceptionnelle » attestée par au moins l'un des 10 critères retenus par le Comité du Patrimoine mondial. Le choix des critères pour la déclaration de V.U.E. est un enjeu majeur du dossier de candidature.

• Quels sont les critères Unesco qui correspondent à la candidature des Paysages du Champagne ?

Plusieurs des critères établis par l'Unesco peuvent correspondre au caractère spécifique des Paysages du Champagne. L'Association et ses partenaires étudient avec soin chacun de ces critères pour sélectionner ceux qui permettront de défendre la candidature avec la plus grande pertinence.

• Quels sont les éléments fondateurs de la VUE des Paysages du Champagne ?

Les coteaux, caves et Maisons de Champagne sont les espaces de l'invention, de la production et de la diffusion commerciale mondiale du vin devenu une référence universelle de la fête.

Ces paysages constituent un des exemples mondiaux les plus représentatifs de l'histoire industrielle vitivinicole, impulsée par une vision commerciale mondialisée. Ce site, à l'origine du prototype du vin pétillant, est encore en exploitation aujourd'hui.

Au fil des siècles s'est constitué un patrimoine industriel de premier plan avec le creusement de caves ou le réemploi de crayères, un réseau dense d'infrastructures de transport ainsi que des Maisons de Champagne regroupant outils de production et bâtiments de représentation. L'ensemble de la chaîne de production est concentré de manière exceptionnelle sur un même territoire.

Par son pouvoir évocateur, le Champagne est devenu une référence universelle de la fête. Depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, il est associé à l'art de vivre, à la célébration, au luxe et à l'élégance.

INTERVIEW

FRANCK LEROY, MAIRE D'ÉPERNAY

• De quelle manière la ville d'Épernay est-elle actrice de la candidature ?

• Dès l'origine du dossier, nous avons été interpellés par l'Association et avons décidé aussitôt de soutenir à 200% cette initiative. La Ville d'Épernay est entrée dans les instances en tant que membre fondateur, faisant partie du bureau et du conseil d'administration. J'ai moi-même participé à la présentation devant le Comité des Biens Français qui a eu lieu à l'automne dernier. Notre implication est politique, le conseil municipal ayant voté à l'unanimité les subventions que nous avons versées à l'Association. Elle est également technique et historique puisque nos services travaillent étroitement et quasi quotidiennement avec l'Association pour étoffer la candidature, notamment s'agissant du site de l'Avenue de Champagne.

• Qu'attendez-vous de cette démarche et de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial qui pourrait la conclure ?

• La première chose qu'on en attend c'est d'abord la reconnaissance, celle d'un patrimoine exceptionnel et d'un savoir-faire développé depuis plus de deux siècles par des générations et des générations de Champenois. C'est ce qui fait l'un des atouts forts de la candidature : la main de l'Homme a à la fois modelé le paysage et intégré dans ce paysage un mode de production original.

Il va de soi qu'un succès dans cette démarche aurait un rejaillissement considérable sur toute la Champagne viticole, bien au-delà de sites ciblés par la candidature et serait un élément de développement important, au-delà de la reconnaissance d'une identité champenoise qui mérite d'être soulignée. Cela vaut a fortiori pour l'Avenue de Champagne qui présente un site de premier plan, complémentaire de ce qu'on peut trouver sur le coteau d'Aÿ à Hautvillers par exemple, et qui démontre l'influence de l'Homme dans la construction de ce paysage : paysage urbain, paysage industriel en l'occurrence, d'une typologie toute particulière.

• Le plan de gestion de l'Avenue de Champagne est-il compatible avec sa fonction de lieu de vie et d'animation ?

• Bien sûr. Nous n'avons pas attendu la candidature pour entreprendre le grand chantier de l'Avenue de Champagne. Notre chance - ou bien s'agit-il de flair ? - a été de concevoir un aménagement conforme à l'attente du Comité des Biens Français. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a rien de plus à faire. Dans le cadre de l'amélioration de la candidature des Paysages du Champagne qui sera reproposée prochainement, nous avons des éléments complémentaires à apporter, qui ne touchent pas l'Avenue de Champagne elle-même mais plutôt les arrières de propriété, notamment ceux qui donnent sur l'avenue de Verdun. Encore une fois, l'Avenue de Champagne s'intègre parfaitement dans la candidature, tant dans sa dimension historique et patrimoniale que dans sa dimension de lieu d'animation et de vie. L'inauguration de l'Avenue de Champagne le 4 juillet 2009 a permis de rassembler une foule importante et de sensibiliser pour la première fois les Champenois à la candidature. Les Habits de Lumière ou le récent Tour de France sont eux aussi dans le droit fil de la candidature. On constate aujourd'hui que la plupart des manifestations démarrent depuis l'Avenue de Champagne, ce qui démontre de toute évidence que les organisateurs considèrent que le site leur apporte aussi un plus.





PATRICK POIVRE D'ARVOR



« Chaque fois que je peux aider mon département de naissance, je réponds présent », *extrait de l'article paru dans le supplément de l'Union du 18-09-2009*

« Je milite pour l'inscription de la Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco ». Patrick Poivre d'Arvor est né à Reims en 1947. Il a été élève au lycée Georges-Clémenceau. A 15 ans, il était déjà bachelier. La star des JT français savait-il qu'on lui demanderait d'accompagner la candidature des Paysages du Champagne pour son inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco ? Sûrement pas.

Mais cet homme au charme de vie champenois est un fervent admirateur de sa terre d'origine. « C'est une terre d'écrivain. C'est le lieu de ma naissance, j'ai grandi rue du Clou dans le Fer à Reims. Paul Fort, le poète, y a également vécu. Cette terre est une source d'inspiration ». Et le

journaliste-écrivain de rappeler : « j'ai deux amis fidèles comme Gérard et Daniel Rondeau (respectivement photographe et écrivain) qui savent chanter les métiers de Reims et sa région. Mon grand-père a également publié des recueils de poésie sur la cathédrale de Reims (qui figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco). » D'ailleurs, Patrick Poivre d'Arvor met également en exergue la création champenoise avec son fer de lance : Notre Dame de Reims. « C'est la création par excellence. Et elle date de neuf siècles, c'est exceptionnel. Mais on ne peut pas oublier la création du viticulteur et des pentes douces de ses vignobles sans qui la Champagne ne serait pas ce qu'elle est. » Patrick Poivre d'Arvor n'est pas chauvin, mais on sent derrière cet amour porté à sa ville et sa région une nostalgie de sa jeunesse qui l'incite à défendre notre candidature. C'est tant mieux !

GÉRARD RONDEAU



« La douceur de la Côte des Bar, l'Avenue de Champagne et le temple d'amour de l'ancien hôtel Auban-Moët, la vallée de la Marne et ses ouvertures vers des paysages sans fin, les vendangeoirs vieux de plusieurs siècles à flancs de coteaux, la craie des caves si singulière aux allures de labyrinthes, le ciel de Champagne, si beau, si changeant : avec l'aide de ceux qui l'ont aimée, d'Eustache Deschamps à Pierre Louÿs, de

Guillaume de Machault à René Daumal, avec aussi Victor Hugo, Apollinaire et les vigneronns de 1911 en révolte, louons la Champagne et souhaitons lui, et souhaitons nous, toute la reconnaissance qu'elle mérite auprès de l'Unesco.

Il va sans dire que je souhaite beaucoup de succès à la candidature que je soutiens sans réserve. »

PUBLICATION :

LES MURS PEINTS

• La Champagne se distingue des autres régions viticoles par le nombre de murs peints qu'on y rencontre. Nous en avons recensé plus d'une centaine située aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments associés à la production du Champagne. Cet inventaire des murs peints révèle que ce moyen d'expression et de communication est loin d'être anecdotique en Champagne.

Loin de l'image festive et luxueuse du Champagne à partir de laquelle les grandes Maisons articulent leur communication, les peintures murales reflètent l'univers des vigneronns, des petits producteurs et des coopératives. La Champagne qu'ils donnent à voir est celle des vignobles, des villages, des gestes ancestraux dans la vigne et la cave.

Ces peintures sont un hommage rendu à tous ces bâtisseurs des Paysages du Champagne.

L'intégralité de l'étude est en libre téléchargement sur le site Internet de l'Association



L'ÉQUIPE DE LA CANDIDATURE :



• Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne et les collectivités territoriales concernées (la région Champagne-Ardenne, les départements de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne ainsi que les Villes de Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne) se sont regroupés dans l'Association qui porte la candidature des Paysages du Champagne auprès de l'Unesco depuis janvier 2008, prenant le relai du CIVC qui portait depuis 2006 ce projet fédérateur.

PIERRE CHEVAL, PRÉSIDENT, ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE

• Vigneron champenois dont les racines viticoles remontent sur au moins onze générations, acteur incontournable de la profession vitivinicole champenoise, il préside bénévolement l'Association depuis sa création en janvier 2008. Sa parfaite connaissance du terroir champenois, de son histoire et de sa culture lui confère la légitimité indispensable pour représenter l'Association à tous les niveaux.

EMILIE LANDAU, CHARGÉE DE PROJET, ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE

• En 2003, dans le cadre d'études à Sup de Co Reims, au cours d'un stage au Centre du Patrimoine mondial, elle crée et présente un « dossier virtuel » de candidature du vignoble champenois. Face à l'intérêt général, elle propose cette idée au Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne en 2004. En 2006, elle est embauchée par le CIVC, puis par l'Association, en tant que chargée de projet pour poursuivre ce projet tant sur le plan de la coordination du projet que sur celui de la communication.

MICHEL GUILLARD DOCTEUR EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES, PHOTOGRAPHE, CONSULTANT POUR L'ASSOCIATION

• Co-fondateur de la revue L'Amateur de Bordeaux qu'il a dirigée pendant 15 ans, il mène depuis plusieurs années des recherches sur le concept de paysage viticole et notamment sur ses influences sur la perception gustative du vin. Sa connaissance des paysages viticoles mondiaux lui permet d'animer le comité scientifique de l'Association, dans le cadre de la préparation d'un colloque international en 2011 sur le thème du monde souterrain du vin.

PIERRE-MARIE TRICAUD ARCHITECTE-PAYSAGISTE À L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE, CONSULTANT POUR L'ASSOCIATION

• Chargé d'études à l'IAU (paysage, urbanisme, patrimoine en Île-de-France, en France et à l'international) et consultant sur les paysages culturels pour l'Unesco, l'Icomos, ou les États parties à la Convention du Patrimoine mondial, son expertise internationale est précieuse dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature.



AGENCE RÉGION DE REIMS D'URBANISME Développement & Prospective

• L'agence a été associée dès le début de la candidature pour assurer le lien avec les collectivités locales et établir l'état des lieux des documents de planification (PLU, Cartes communales, atlas cartographique, etc...). Elle a participé activement à l'animation de groupes de travail et produit des documents de communication (Digest, Newsletter). Enfin l'agence est responsable des plans de gestion et a, à ce titre, réalisé les référentiels architecturaux et anime les comités de pilotage locaux.

PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS

• Le Parc Régional de la Montagne de Reims a acquis une expérience forte en termes de conseils auprès des communes et intercommunalités dans des domaines aussi variés que l'implantation des « gros volumes », l'intégration architecturale, la prise en compte de la biodiversité. Sa position centrale, située au cœur des trois sites de la candidature (Epernay, le coteau historique et la colline Saint-Nicaise), font du Parc un acteur majeur, notamment pour les plans de gestion.

DREAL

• Service de l'Etat en charge, entre autre, de la protection et de la gestion des sites emblématiques de la candidature, les représentants de la DREAL se sont immédiatement mobilisés pour proposer et expliquer les enjeux de protection de sites, leurs conséquences en terme de gestion. Ils ont su se rendre disponible et répondre aux questions des élus et administratifs des collectivités en charge des documents d'urbanisme.

ABCD, AGENCE D'INGÉNIERIE CULTURELLE, CONSULTANT POUR L'ASSOCIATION

• Spécialisée dans la mise en œuvre de politiques de développement culturel avec un savoir-faire éprouvé dans les domaines de la définition de politiques culturelles et artistiques, ABCD est en charge de la définition de la stratégie et de l'élaboration du dossier de candidature.

SDAP

• Les services de l'Architecte des bâtiments de France ont impulsé une dynamique sur les outils de protection, tout en apportant une dimension pédagogique nécessaire. En effet, en l'absence de CAUE et de faible considération des acteurs locaux pour une culture patrimoniale en Champagne-Ardenne, le SDAP a permis de relancer cette prise de conscience indispensable.

LES SERVICES D'URBANISME D'EPERNAY ET DE REIMS

• Les problématiques de protection, la connaissance historique et architecturale du patrimoine et les liens construits de longue date avec les Maisons de Champagne ont permis à ces services d'apporter des contributions essentielles à la bonne conduite du projet et de l'élaboration du dossier de candidature. Le suivi du projet, de son évolution, assure à la candidature un soutien technique et administratif adapté et réactif.